



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT**

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le 19/02/2025

ID : 081-200034056-20250218-D2025_08-DE



Séance du 18 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit février à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - VERNHES - VIALA D.- MME AJCHENBAUM - KAZIMIERCZAK - VALERO - MMES BONNASSIEUX - FADDI - FRASSIN - MM BARBERA - BOUTIE - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - LAROCHE - LENCOU - MAURIES (Suppléant) - MAZARS C. - MAZARS E. - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - VANDENDRIESSCHE.

M. CURETTI a donné pouvoir à M. GARDELLE.

N° 2025/08

Objet : Aquaval : Tarifs des entrées
(Annule et remplace la délibération n°2024/34 du 5 mars 2024)

Vu la délibération n°2024/34 du 5 mars 2024 relative aux tarifs des entrées du complexe de loisirs Aquaval à Lautrec,

Monsieur le Président rappelle que les tarifs des entrées d'Aquaval n'ont pas évolué depuis 11 ans pour les enfants et les adultes en dehors du prix des carnets, malgré une évolution des charges.

Aussi, il est fait part que les clients issus de notre territoire ne représentent que 10 % des entrées, alors que les coûts d'exploitation de ce complexe sont essentiellement supportés par nos administrés.

Afin de garantir un équilibre budgétaire de la structure pour les années à venir et pour harmoniser nos tarifs avec ceux pratiqués par les structures voisines, il est proposé d'augmenter d'un euro, le prix d'entrée des personnes extérieures à notre territoire.

Il est aussi proposé de profiter de cette modification pour réadapter le tarif entrée groupe. Ce tarif débiterait à partir de 11 personnes afin de combler le vide tarifaire que nous avons entre les carnets de 10 entrées et celui des groupes qui était fixé à 20 personnes.

Monsieur le Président propose de retenir les nouveaux tarifs, comme détaillés ci-après :

	ENFANTS (moins de 3 ans)	1 ENTREE ENFANTS (3-14 ans)	1 ENTREE ADULTES (à partir de 15 ans)	1 CARNET 10 ENTREES	1 ENTREE GROUPE (11 personnes et plus)
HT Tout public	Gratuit	5,00 €	5,83 €	50,00 €	5,00 €
TVA (20%)		1,00 €	1,17 €	10,00 €	1,00 €
TTC Tout public		6,00 €	7,00 €	60,00 €	6,00 €
HT CCLPA		3,33 €	4,17 €	33,33 €	3,33 €
TVA (20%)		0,67 €	0,83 €	6,67 €	0,67 €
TTC CCLPA		4,00 €	5,00 €	40,00 €	4,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité

- décide de fixer les tarifs des entrées au complexe de loisirs Aquaval à Lautrec applicables à compter du 19 février 2025 comme détaillés ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,
Georges BOUTIE



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.